

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

LOTO-QUÉBEC ET SON OFFRE DE JEU SUR INTERNET **Une explosion de l'offre de jeu à Laval!**

Laval, le 18 février 2010 – Le 3 février dernier, le gouvernement a autorisé Loto-Québec à développer son offre de service de jeu sur Internet. Cette annonce a immédiatement interpellé la Direction de santé publique (DSP) de Laval quant aux risques à la santé liés à l'augmentation des jeux de hasard et d'argent sur Internet.

En réponse à cette nouvelle, la directrice de santé publique de Laval se joint aux directeurs de santé publique de toutes les régions du Québec pour demander au gouvernement de reporter ce projet.

Les conséquences néfastes du jeu en ligne

Le jeu en ligne est en émergence dans le monde et au Québec, et peut engendrer des conséquences néfastes sur la santé de la population, particulièrement celle des jeunes. Selon les études actuelles, les technologies Internet sont largement utilisées comme divertissement par les jeunes. De plus, ce média de masse se retrouve dans plus de 73 % des foyers québécois et est facilement accessible, que ce soit à la maison, au travail, dans des endroits publics et même par le biais des nouveaux téléphones mobiles. Dans notre région, on estime que ce serait plus de 100 000 foyers lavallois qui auraient un accès direct au jeu en ligne de Loto-Québec.

Face à cette grande accessibilité, l'offre des jeux d'hasard et d'argent sur Internet, par une société d'État, constitue un précédent important au Québec. La prise en charge par Loto-Québec de cette forme de jeu risque d'accélérer et d'augmenter la participation populaire, notamment parce qu'elle constitue un cautionnement de l'État. Ainsi, les participants peuvent être moins hésitants à fournir leur numéro de carte de crédit sur un site Internet exploité par Loto-Québec.

Par exemple, en Suède, où les jeux de hasard et d'argent sur Internet sont exploités par l'État, la participation populaire y est maintenant de 8,5%, et c'est 1 joueur sur 5 qui affiche un problème de jeu chez les 18 à 24 ans. Sur la base de cette étude et celle de la Colombie-Britannique, où le jeu en ligne est aussi exploité par une société d'état, on peut craindre une augmentation du nombre de joueurs sur Internet au Québec. À Laval, cela pourraient représenter près de 26 000 nouveaux joueurs. On estime que cet accroissement de l'offre pourraient entraîner des problèmes de jeu auprès d'environ 5 000 de ces joueurs.

Des préoccupations bien réelles

Les préoccupations de la DSP de Laval sont de trois ordres :

- l'accessibilité de cette forme de jeu (24 heures par jour, 7 jours par semaine)
- la dangerosité du jeu en ligne (caractéristiques susceptibles de générer ou accélérer les problèmes de jeu)
- l'isolement des joueurs.

« Le jeu en ligne est dangereux, plus susceptible de mener à une dépendance et à des comportements pathologiques que les jeux de hasard traditionnels », indique la directrice de santé publique de Laval, la D^{re} Nicole Damestoy.

Prévenir plutôt que guérir

La pratique du jeu en ligne engendre des conséquences néfastes non seulement sur la santé des individus, mais aussi sur leur entourage familial et professionnel. C'est pourquoi les directeurs régionaux de santé publique demandent au gouvernement du Québec :

1) Le décret d'un report d'au moins un an de la date prévue d'implantation des jeux d'argent Internet afin de permettre des travaux préalables dont les résultats pourraient être rendus publics. Les éléments suivants seraient à intégrer à ces travaux :

- a) La mise sur pied d'un comité d'experts indépendants pour étudier préalablement les impacts potentiels et connus d'une augmentation ou d'une diversification de toute offre de jeu (santé publique, sécurité publique, recherche, éducation, représentants de la société civile)
- b) L'examen approfondi d'alternatives juridiques, technologiques et financières à l'étatisation pour protéger la population des risques pour la santé du jeu en ligne
- c) Le financement de campagnes de prévention pan-québécoises indépendantes préalables à toute augmentation ou diversification de l'offre de jeu
- d) La tenue d'études scientifiques indépendantes démontrant l'efficacité des dispositifs envisagés pour empêcher la participation des mineurs au jeu étatisé et pour endiguer l'augmentation des problèmes de jeu
- e) L'accès aux données de la société d'état à des fins de prévention et de recherche

2) La formation d'un Comité d'éthique sociale sur le jeu étatisé, relevant de l'Assemblée Nationale et d'une Commission parlementaire.

3) Si, suite à ces travaux, le lancement est jugé sécuritaire, les activités pourraient être lancées pour une période transitoire de deux ans pendant laquelle ses modalités de commercialisation et ses impacts seraient observés. Le projet serait ensuite réévalué sur la base des informations documentées de l'expérience.

4) La création d'une politique québécoise sur les jeux d'argent, tel que proposé lors de l'implantation des Salons de jeux en 2007. Celle-ci permettrait de développer une vision globale où chaque modification à l'offre de jeu serait analysée en fonction de son impact sur le développement de problèmes de jeu.

En résumé

Il semble, à ce moment, plus important de préserver la santé de la population que de se lancer dans l'aventure du jeu sur Internet en faisant l'économie d'une sensibilisation auprès du public. À cet effet, les directeurs régionaux de santé publique s'accordent pour dire que Loto-Québec ne doit porter seul la responsabilité de développer l'offre de jeu sur Internet au Québec et d'en évaluer les impacts.

Non pas dans l'optique de bannir le jeu en ligne à des fins récréatives, ils invitent plutôt le gouvernement du Québec à revoir sa position face au projet. Les solutions mises de l'avant par l'ensemble des directeurs régionaux de santé publique sont garantes d'une action préventive, visant à éviter des dommages dont on connaît d'avance les conséquences néfastes en matière de santé publique.

« Avant d'augmenter cette offre de jeu en ligne il faut prendre le temps de réfléchir aux moyens d'en diminuer les effets néfastes anticipés », conclut le D^{re} Nicole Damestoy.

Renseignements :

Stéphanie Daigneault
Service des communications
Direction de santé publique
450 978-2121 poste 2025